

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202209-130

Du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Payzac, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, CHASTAGNIER Geneviève, LACOUR Gladie, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, ALLANO Marie Claude, GIRES Christian, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, DODARD Max..

Pouvoir : DEFFREIX Christophe (pouvoir de GONTIER Philippe), LASTELLA Carole (pouvoir de AUZAS Vincent), BERRES Thierry (pouvoir de MOZZATTI Albert), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), MANFREDI VIELFAURE Pascale (pouvoir de MAZILLE Didier).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 34

Pouvoir : 5

Date de la convocation 21 septembre 2022

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: TRANSFERT DE PROPRIETE DE L'ANCIEN COLLEGE DE LA VALLEE DE LA BEAUME A JOYEUSE : ACTE DE CESSION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

Le Président présente l'acte de cession qui acte le transfert de propriété des bâtiments et des parcelles constituant le sol d'emprise de l'ancien collège de la vallée de la Beaume à Joyeuse du Conseil départemental de l'Ardèche à la Communauté.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (Contre Geneviève CHASTAGNIER, Gladie LACOUR, Brigitte PANTOUSTIER, Abstention Eric PRAT, Marie Hélène CHOTIN), décide de :

Approuver le transfert de propriété de l'ancien collège de la vallée de la Beaume à Joyeuse au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie,

Approuver l'acte de cession de l'ancien collège de la vallée de la Beaume à Joyeuse,

Autoriser le Président à signer le présent acte,

Charger le Conseil départemental de l'Ardèche des démarches administratives nécessaires au transfert de propriété,

Charger, le Président en ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président

DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Secrétaire de séance

